

Conditions générales pour la participation au REHM race days

Inscription

L'inscription doit exclusivement être faite par écrit en utilisant, ou nos formulaires d'inscription (fax/voie postale), ou notre formulaire internet. L'inscription définitive ne sera valable qu'après le versement total du tarif de participation et la respectueuse acceptation de notre part. Comme date de clôture des inscriptions on considérera le jour pendant lequel on aura atteint le nombre maximal de pilotes acceptés pour la piste en question.

Paiement

La somme totale du tarif de participation doit nous parvenir sur nos comptes bancaires en Italie. Pour les chèques qui nous parviennent des pays dans lesquels nous n'entretenons pas de relations bancaires, la somme à verser doit être augmentée de € 20.-. Nous n'acceptons que de chèques émis en € (Euro). L'inscription et le paiement y relatif, se réfèrent toujours au participant/pilote, et pas à la moto.

Retraite de l'inscription

L'inscription est par principe considérée définitive. En cas de renonce à l'inscription jusqu'à 2 mois avant de la manifestation, on déduira au participant € 100.- du montant déjà versé. Une renonce après ce terme n'est plus possible, mais le participant a la possibilité de nommer un remplacement. Sans remplacement les frais de participations seront considérés par l'organisateur comme indemnités. La renonce doit un tout cas être communiquée par écrit. Si une manifestation sera annulée pour des raisons qui ne dépendent pas de l'organisateur (catastrophes naturelles, y inclus orages et /ou autres raisons, des imprévus, le cas, etc.) le tarif de participation déjà versée ne sera plus remboursée.

Responsabilité

La participation aux manifestations organisées par Rehm race days GmbH (Société à resp. limitée) est à risque et péril du participant. La Rehm race days GmbH, en qualité d'organisateur, refuse toute responsabilité pour les accidents causés en, ou à côté de la piste, pour tous les dégâts matériels ou à personnes liés à une manifestation, sans tenir compte de la motivation juridique. La limitation de responsabilité n'est pas valable en cas de dégâts à la santé, même avec conséquente perte de la vie, si Rehm race days GmbH a causé le dégât par propre faute, par négligence grave ou délibérément. Le même vaut pour les représentants légaux de la Rehm race days GmbH et ses employés/aides. En outre la limitation de responsabilité ne vaut pareillement pas pour autres dégâts causés avec préméditation ou par négligence grave de part de Rehm race days GmbH, par ses représentants légaux ou par un de ses employés/aides. La limitation de responsabilité en outre ne vaut aussi pas pour les cas réglés par la loi concernant la responsabilité du produit et du producteur. Chaque participant est le seul et exclusif responsable des dégâts causés à autre participants ou à tiers. Nous renvoyons aussi aux normes légales concernant l'exclusion de responsabilité pendant des manifestations sportives. Le participant est responsable de tous dégâts à personne ou matériel, causés par tiers qui utilisent sa moto sans être inscrits personnellement chez Rehm race days GmbH. En plus, chaque participant est aussi le seul responsable pour les dégâts à la propre moto, même si l'accident, au évènement n'est pas sa faute et il n'a pas eu partie active dans ce qui c'est passé. L'organisateur n'est pas tenu et obligé de conclure une assurance de responsabilité civile.

Règles de comportement

Tous les participants (y inclus les débutants de piste) sont obligés à signer la décharge de responsabilité vers l'organisateur et de confirmer d'avoir lu et accepté les présentes conditions générales de Rehm race days GmbH, avant d'entrer en piste. Pour les mineurs la décharge de responsabilité et les conditions générales doivent être signées par le tuteur légal.

Exclusion d'un participant

Chaque participant qui viole avec son comportement les règles de la manifestation ou qui met en danger autres participants ou tiers, ou laisse utiliser sa moto à autre personnes, qui ne sont pas inscrites à la manifestation, sera immédiatement exclu de la manifestation. Dans ce cas le participant perd le droit de remboursement des jours de la manifestation qui restent. Si l'exclusion est motivé par le fait que le participant laisse l'utilisation de sa moto à tiers, pas inscrits à la manifestation, le participant devra verser le tarif de participation aussi pour le deuxième pilote.

Moto

Les motos seront contrôlées au hasard avant d'entrer en piste. Motos qui ne correspondent pas aux prescriptions de sécurité valables, seront exclues. Si la moto ne sera pas réparée ou remise en conformité, le participant sera complètement exclu de la manifestation. Les motos doivent en tout cas être

F

en conditions techniques impeccables. Soit le frein avant, que celui derrière, doivent être efficaces et fonctionner à la perfection; le système pour le carburant, le filtre à huile e la vis de vidange, doivent être fixés de manière qu'un relâchement soit impossible pendant les tours en piste. Comme liquide de refroidissement du moteur on accepte que de l'eau (pas de liquide traité contre le gel!!). Phares, clignotants et les rétroviseurs doivent être démontés ou couverts/collés avec une bande autocollante. Chaque pilote a la pleine responsabilité du fonctionnement de sa moto.

Le pilote

Un équipement de protection approprié est obligatoire. Casque intégrale, combinaison en cuire avec protecteurs, bottes avec des protections appropriées, protecteur pour le dos et des gants renforcés font partie de l'équipement du pilote. Avant d'entrer en piste le pilote doit être en bonne santé; l'abus de alcool, de drogues et de médicaments porte immédiatement à l'exclusion de la manifestation. Le pilote doit connaître soit les règles valables en piste, que les règles de comportement en piste (drapeaux de signalisation, avertissements à l'entrée ou sortie des boxes, etc.). Le premier et le deuxième jour de chaque manifestation (voir programme du jour), le matin tôt une réunion d'information est convoquée par l'organisateur pour tous les inscrits à la manifestation en question. Chaque participant est obligé de suivre au moins une des deux réunions à fin de connaître/rafraîchir les règles valables en piste. Pendant ces réunions on peut aussi apporter des suggestions ou critiques à l'organisateur. En recommande à chaque participant de prévoir une couverture d'assurance convenable contre les maladies et les accidents (responsabilité civile; dégâts au propre moyen de locomotion, à la propre santé, convalescence, invalidité, perte de salaire pendant la période de convalescence; transport du moyen e du pilote au domicile).

Chaque participant à une manifestation doit être couvert d'une assurance valable contre maladie et accident. Pour les manifestations au dehors du propre pays, c'est absolument nécessaire de s'assurer que cette couverture soit valable aussi pour l'étranger. Le participant confirme avec l'inscription que sa couverture correspond à ce qui est demandé par l'organisateur. En cas de frais médicaux additionnels (transport à l'hôpital), l'organisateur se réserve le droit de la refacturer au participant. Le service médical en piste est en tout cas inclus dans le frais de participation.

Si le participant n'observe pas une ou plusieurs des conditions générales/règles ci reportées, il sera automatiquement exclu de la manifestation et devra quitter la piste et les endroits en faisant partie (parc fermé), sans avoir le droit à aucun remboursement. La décision est à discrétion de l'organisateur. En outre aussi les conditions générales et le règlement de la piste sont valables et doivent être respectés.

Débutants de piste

Pour les débutants de piste e pour les pilotes qui n'ont jamais participé à une manifestation sur une piste particulière/spécifique, la participation à la réunion informative du premier matin est obligatoire. Faire des tours en piste est seulement permis pendant les périodes spécifiquement réservées aux débutants et les pilotes doivent être munis de un tricot en couleur criarde sur la combinaison de protection, pour être facilement identifiables par les autres participants. Les tricots seront mis à disposition par l'organisateur, contre un dépôt de € 20.--.

Juridiction

Seul le tribunal de Ulm – Allemagne est compétent pour toutes disputes juridiques, concernant ce contrat/règlement, stipulé sur la base du droit civil allemand. Les conditions de participation de Rehm race days GmbH sont traduites en plusieurs langues. En cas de disputes juridiques, seulement la version Allemande fait obligation.

J'ai lu complètement les conditions générales

J'accepte sans réserve le contenu de ces conditions générales

Manifestation: _____ Date: _____

Participant: _____

Date de naissance: _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Signature: _____